



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE :

Une séance extraordinaire sera tenue le mercredi, 11 décembre 2024, à 16h15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la Municipalité de Kiamika (25, rue Principale, Kiamika) et qu'il y sera discuté des sujets suivants:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption – Règlement numéro **R-346** établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux de taxes foncières spéciales pour l'année 2025
3. Adoption – Règlement numéro **R-347** établissant des compensations pour le service d'aqueducs et d'égouts pour l'année 2025
4. Adoption – Règlement numéro **R-348** établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2025
5. Adoption – Règlement numéro **R-349** établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2025
6. Adoption – Règlement numéro **R-350** établissant une tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2025
7. Adoption – Règlement numéro **R-351** établissant une tarification pour le projet Brancher Antoine-Labelle Internet Haute Vitesse (IHV) pour l'année 2025
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Les délibérations et la période de questions lors de cette session spéciale porteront exclusivement sur les règlements de taxation pour l'année 2025.

DONNÉ à Kiamika, ce 27e jour de novembre 2024.

**Marc-André Bergeron
Greffier-trésorier et
Directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Bergeron, greffier-trésorier/directeur général de la Municipalité de Kiamika, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, ainsi qu'une copie au bureau municipal, entre 8H00 et 13H00, ce 27 novembre de l'an 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour de novembre de l'an 2024.

**Marc-André Bergeron
Greffier-trésorier/
Directeur général**